

COSM ^{ANNIVERSAIRE} 30 INFO

Bulletin d'information du service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Place de la Gare 6, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 889 74 42

www.ne.ch/cosm
cosm@ne.ch

ne.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

N° 2021/Edition spéciale 12 Octobre 2021

ENTRETIEN DE M. FRANCIS MATTHEY

Francis Matthey est né le 17 juin 1942, au Locle, où il passe ses premières années. Il fréquente l'école primaire, aux Planchettes, où son père est fermier-restaurateur d'une sorte de métairie puis poursuit sa scolarité à La Chaux-de-Fonds, à l'école secondaire.

Au début des années 1960, il s'engage au Parti socialiste. Titulaire d'une Licence en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, il est responsable, de 1968 à 1976, du service cantonal de l'aménagement du territoire, avant d'être élu conseiller communal de La Chaux-de-Fonds. Il exerce ce mandat jusqu'en 1980 puis devient président de la Ville jusqu'en 1988.



Photo : albinfo.ch

Conseiller d'Etat, de 1988 à 2001, Francis Matthey dirige successivement le Département des finances et des affaires sociales puis le Département de l'économie publique.

Durant cette période, pour la première fois en Suisse, une politique publique d'intégration est mise en œuvre à Neuchâtel. Le rôle de Francis Matthey, au côté de Pierre Dubois, est essentiel dans la création d'un Bureau du Délégué aux étrangers, dans la mise en place de la CTIE (Communauté de travail pour l'intégration des étrangers - commission consultative du Conseil d'Etat, pour les questions d'intégration et de migration) et dans la votation d'une loi sur l'intégration des étrangers, en 1996.

De 1987 à 1995, Francis Matthey siège au Conseil national. Le 3 mars 1993, élu au Conseil fédéral, il renonce à son élection, n'ayant pas obtenu le soutien de son parti qui exigeait l'élection d'une femme.

Nommé par le Conseil fédéral à la présidence de la Commission fédérale des étrangers en 2001, il succède à Rosemarie Simmen, polytechnicienne (ETHZ) membre du Parti démocrate-chrétien, ancienne députée du Grand conseil soleurois.

Francis Matthey prend ses fonctions en 2002. En 2008, la Commission fédérale des étrangers est fusionnée avec la Commission fédérale des réfugiés. Il préside la nouvelle Commission fédérale des migrations (CFM) jusqu'à fin 2011.

Durant son mandat, Francis Matthey défend le concept d'intégration comme étant un processus dynamique devant toucher l'ensemble de la population. Les conditions-cadres sociétales doivent assurer l'égalité des chances. Elles sous-tendent l'ouverture des institutions à la diversité et la lutte contre les discriminations. Il en va de la cohésion sociale qui est, dans une société suisse de plus en plus plurielle et en constante mutation, à considérer, à réinventer et à construire en permanence. Selon lui, « la cohésion sociale ne se décrète pas. Elle se construit. Il y faut de la confiance, le sens de l'intérêt commun et de la volonté ».

Francis Matthey présidera le comité chargé d'organiser EXPO 02 à Neuchâtel, Bienne, Yverdon-les-Bains et Morat. (Il sera par la suite président de l'Assemblée générale d'EXPO 02). Il préside encore aujourd'hui le Conseil de fondation de l'Ancienne Poste au Locle, dont le but est la réhabilitation du bâtiment qui date de 1858, bâtiment qui sera complètement rénové pour devenir un important lieu culturel.

Dans cet entretien, la forme masculine est utilisée afin de faciliter la lecture, toutefois, elle désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Q Dans un entretien au journal *Le Temps*, le 4 novembre 2000, vous avez dit « être un produit du monde ouvrier » et tenir de vos parents, tout spécifiquement de votre père, une grande sensibilité aux questions qui touchent à la solidarité. Votre engagement en faveur de l'intégration pourrait-il s'expliquer par cet environnement familial ?

Francis Matthey : C'est vrai que je suis issu du monde ouvrier même si mon père était fils d'agriculteur. C'est vrai, aussi, que j'ai toujours vécu dans un milieu modeste. Les choses se sont précisées lorsque j'étais conseiller communal à La Chaux-de-Fonds. Une période où les saisonniers avaient l'interdiction d'amener femmes et enfants. Ils les amenaient souvent pour autant et clandestinement. En tant que directeur du Dicastère de l'instruction publique, je ne pouvais accepter que ces gosses restent cachés à la maison, sans instruction, sans aucune perspective, sans rien.

Nous avions à la direction de l'école primaire, une personne du nom de Jean-Michel Kohler. Nous avons favorisé la formation et la prise en charge de ces enfants avec une institutrice dont je n'ai plus en mémoire le nom. Nous avons ouvert une classe avec 20 ou 30 enfants. Je ne me souviens plus du nombre exact. Nous avons trouvé les bancs, le matériel et les locaux nécessaires et tout pris à notre charge. Je n'avais pas demandé d'autorisation parce que ce n'était pas autorisé.

J'étais directeur de l'instruction publique mais aussi directeur de la police. C'était une police différente de celle que nous connaissons aujourd'hui, avec entre 80 et 90 personnes. C'était une police de ville, indépendante de la police cantonale.

Durant toute cette période, j'ai été mal à l'aise avec mon double rôle de directeur de l'instruction publique et de la police. Ma préoccupation, tout ce temps, était qu'un gosse soit victime d'un accident car j'en avais la responsabilité. Mais cela s'est bien passé. La police a été très compréhensive. Cela a duré jusqu'à ce que le statut des saisonniers soit modifié.

Il me reste, de ces années, des images très fortes, celles de tous ces saisonniers qui rentraient chez eux. Je venais les voir et discutais avec eux sur le quai de gare. Je les revois encore avec leurs valises entourées de ficelles. C'étaient des personnes familièrement et affectivement malheureuses.

Ces trains qui partaient d'ici restent des images très fortes.

J'ai participé à de nombreuses réunions et rencontres avec la communauté italienne de La Chaux-de-Fonds que je connaissais très bien. Il y avait un abbé fantastique, aujourd'hui disparu, qui avait contribué à créer un comité d'accueil des Italiens. Nous avons beaucoup travaillé ensemble pour mettre sur pieds cet accueil.

Q Comment réagissait la population chaux-de-fonnière à cette situation ?

Francis Matthey : Nous n'avons jamais rien caché, sauf ce qui était en lien avec la classe pour les enfants clandestins qui se faisait de façon plus discrète car elle n'était pas autorisée. Mais la police le savait.

Q Quelle était la position de l'Etat de Neuchâtel ?

Francis Matthey : Je n'ai jamais rien dit. Par la suite, Jean Cavadini, qui était chef du Département de l'instruction publique, a scolarisé tous ces enfants. Mais d'une manière générale, je ne pense pas qu'au sein des gouvernements cantonaux et communaux, il y ait eu des crispations à ce sujet. Il y avait une tolérance. On se rendait bien compte que les saisonniers étaient nécessaires, qu'ils étaient pour une grande partie mariés et avaient des enfants. Et cela nous touchait. Cela touchait à peu près tout le monde.

Q Avez-vous voulu prendre d'autres mesures et en avez-vous été empêché ?

Francis Matthey : Non, on ne m'a jamais empêché de faire quoique ce soit.

Q Vous étiez une majorité de gauche à cette époque à La Chaux-de-Fonds ?

Francis Matthey : Oui. Sur les cinq membres de l'exécutif il y avait deux socialistes, un popiste et deux radicaux. Nous avons eu aussi, à un moment donné, des libéraux.

Q Y avait-il une entente sur ces questions d'intégration ?

Francis Matthey : Oui. Il n'y avait pas de tensions ou de résistances particulières.

Q Vous avez été conseiller d'Etat durant trois législatures à Neuchâtel, canton pionnier en Suisse et considéré comme un modèle dans la mise en œuvre d'une politique publique d'intégration, notamment, pour avoir introduit dans sa nouvelle Constitution le droit de vote des étrangers, l'intégration des étrangers-ère-s comme une compétence de l'Etat et des communes, mais aussi pour avoir nommé un Délégué aux étrangers et créé une commission consultative auprès du Conseil d'Etat, la CTIE, et voté pour la première fois en Suisse, une loi sur l'intégration.

Pourquoi avoir créé un poste de Délégué aux étrangers et quelle motivation y avait-il à créer une commission consultative, la CTIE ?

Francis Matthey : Encore une fois, il faut mettre le « nous » et non le « je » dans ce qui a été entrepris et mis en œuvre. Comme je vous l'ai dit, Pierre Dubois était à la tête du Département et nous étions tous d'accord au sein de l'équipe, ce qui favorise de telles décisions.

Mais cette motivation était aussi liée au canton de Neuchâtel. Notre industrie avait besoin d'étrangers, frontaliers ou immigrés. Il était normal d'avoir une relation avec ces communautés et la nécessité d'avoir un Délégué aux étrangers s'est imposée. Même si nous étions personnellement très engagés et que nous participions régulièrement à des réunions et des séances, à un moment donné, il nous est clairement apparu qu'il fallait un poste de Délégué. On a nommé Thomas Facchinetti et cela a bien joué.

Q Vous mettez souvent en avant cette entente, cette collégialité au sein de l'exécutif pour expliquer les décisions qui ont été prises. Cela a aussi été exprimé par d'autres personnalités que nous avons interviewées dans le cadre des commémorations des 30 ans de la politique d'intégration, comme Pierre Dubois...

Francis Matthey : Vous avez vu Pierre Dubois ?

COSM : Oui, c'est l'un des premiers que nous ayons rencontrés.

Francis Matthey : Tant mieux, parce qu'il est très affaibli.

Q Oui. Nous sommes heureux d'avoir pu bénéficier de son témoignage duquel ressort cette entente tacite, dont nous parlions, entre la droite et la gauche, de ne pas instrumentaliser les enjeux de l'intégration et de la migration.

Si le canton a pu être pionnier dans la mise en œuvre d'une politique publique d'intégration, est-ce aussi lié à cette entente ? Est-ce un constat que vous partagez ?

Francis Matthey : L'appréciation est tout à fait juste. Je vous l'ai dit. Nous étions unis. Pierre Dubois a joué un grand rôle mais les autres membres du Conseil d'Etat aussi. C'était une belle période. Quand on est pionnier et que l'on réussit, ce ne peut être qu'une belle période, surtout lorsqu'on sait que d'autres cantons ont suivi notre modèle. Ce n'est quand même pas rien d'avoir proposé la première loi sur l'intégration.

Q Il ressort de cette période une certaine créativité, une certaine audace aussi, à proposer une vision, une politique, parfois, à contre-courant de ce qui était décrété au niveau national ?

Francis Matthey : Nous faisons ce que nous pensons devoir faire et il y avait une certaine unanimité, que ce soit dans les régions, dans les partis (je ne parle pas ici de l'UDC), sur tout ce qui touche les droits humains, la dignité humaine et le devoir de protection mais aussi sur les soubassements de la cohésion sociale.

Q Vous avez été nommé président de la Commission fédérale des étrangers puis des migrations. Vous êtes le premier romand, à avoir accédé à ce dernier poste. Votre nomination s'explique sans doute par votre parcours mais est-ce aussi parce que vous avez participé à la mise en place d'une politique publique d'intégration pionnière en Suisse ?

Francis Matthey : Je ne sais pas. Il faudrait le demander au Conseil fédéral qui m'a nommé. Mais c'est possible. En fonction de ce que j'ai entrepris dans le canton, cela a pu jouer un rôle. Je connaissais bien aussi Mme Ruth Metzler qui avait été conseillère d'Etat d'Appenzell Rhodes-Extérieures et cheffe des finances lorsque j'étais moi-même conseiller d'Etat. Il y avait sans doute de l'estime entre nous.

Q Quel était le positionnement des autres cantons par rapport à la politique d'accueil et d'intégration mise en place à Neuchâtel? Qu'est-ce qui a pu être réalisé, selon vous, au niveau national, grâce à cette expérience neuchâteloise ?

Francis Matthey : L'expérience neuchâteloise a été déterminante, notamment dans les cantons romands, principalement dans le canton de Vaud. Dans le canton du Valais, cela a pris un peu plus de temps. En Suisse alémanique, il y a eu plus de réticences et moins d'unanimité en faveur d'une politique d'intégration.

Q La tendance était-elle plutôt en faveur d'une politique assimilationniste ?

Francis Matthey : Oui. Il y avait une nette différence au niveau national entre les tenants de la politique d'intégration et les tenants d'une politique assimilationniste qui a duré. Pour la création d'une commission et celle d'un poste de délégué, cela a pris du temps. Je pense que ces gouvernements cantonaux avaient des divisions que nous n'avions pas. Cela il faut le reconnaître. La droite, dans ces cantons, était plus orthodoxe qu'à Neuchâtel et moins encline à adhérer à l'idée d'une politique d'intégration interculturelle comme nous l'avions définie.

Q Est-ce toujours le cas ?

Francis Matthey : Non, je ne pense pas. À part l'UDC qui lance des initiatives qu'elle a d'ailleurs souvent gagnées, ce qui est dramatique, je pense que le centre est plutôt favorable. Avec le parti radical, c'est toujours plus difficile.

Q D'autres cantons ont adopté une loi sur l'intégration après Neuchâtel. Cette loi d'intégration des étrangers de 1996, qui a été révisée en 2013, a pour but, selon son art.1, de favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne. Qu'est-ce que cette loi vous inspire aujourd'hui ?

Francis Matthey : C'est bien que cette loi ait été introduite. À l'époque, nous avions essentiellement une population européenne, il n'y avait pas cette dimension musulmane qui crée certaines résistances aujourd'hui, dans plusieurs cantons et en Suisse. Peut-être qu'une telle loi n'aurait pas passé aujourd'hui.

Q Vous avez présidé la CFM alors que de nombreuses initiatives ont été déposées et ont agité le débat public : que ce soit l'initiative sur les minarets ou celle, par exemple, contre les abus dans le droit d'asile. Vous aviez, en ce temps, pris position en mettant en garde contre un envenimement du climat politique. Vous aviez aussi alerté l'opinion sur l'impact de certaines affiches électorales, notamment celles avec les moutons noirs et blancs de l'UDC. Vous avez dit être sceptique par rapport aux conventions d'intégration prévues dans la Loi sur les étrangers.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la politique d'accueil et sur la politique d'intégration, quand on sait que le canton de Neuchâtel l'a longtemps définie comme un processus de rapprochement mutuel impliquant toute la population, personnes suisses, migrantes, étrangères ou encore issues des migrations, mais aussi comme devant favoriser le dialogue interculturel et la participation de tous et de toutes, dans un sens large, à la vie de la cité ?

Francis Matthey : L'intégration dans le canton de Neuchâtel se passe bien. À côté de la synagogue de La Chaux-de-Fonds, où j'habite, il y a une population étrangère assez importante, mais je ne ressens aucune tension. Je ne sens aucunement un malaise. Mais, qu'il y ait des réserves de la population par rapport à certaines situations, c'est une réalité. On peut ainsi percevoir de la retenue de populations nouvellement immigrées qui parfois se mettent à l'écart.

Q Si l'on se réfère aux résultats des votations cantonales sur les thématiques liées à l'intégration, peut-on affirmer que la tradition d'ouverture neuchâteloise est une réalité ?

Francis Matthey : Tout à fait. Je fais entièrement confiance au corps électoral neuchâtelois. Je pense que cette ouverture est réelle et générale surtout dans le Haut. Il fut un temps où dans la région du littoral, il y avait peut-être une réticence qui n'existe plus aujourd'hui.

Q L'évènement NEUCHATOI proposé du 30 août au 30 octobre 2021 interroge la tradition d'ouverture. C'est donc selon vous, une réalité ?

Francis Matthey : Absolument. La tradition d'ouverture est une réalité. Il faut être clair là-dessus. Vous avez fait allusion aux votations dans le canton de Neuchâtel, c'est vrai que parfois on a été un peu déçu, mais d'une façon générale, il me semble que l'entente et la cohésion sont réelles.

Q Par rapport aux discours politiques ?

Francis Matthey : Vous n'allez pas retrouver dans les discours politiques (je mets toujours de côté l'UDC) des positions contre les étrangers. J'ai fait allusion à la première présidence de la commission consultative auprès du Conseil d'Etat, qui était une personne de droite, ce qui participe à une entente politique et qui contribue à une cohésion de notre société.

Q La présidence de cette commission a toujours été assurée par une personnalité de droite.

Francis Matthey : J'aurais aimé que l'on ose aussi l'ouvrir à des personnalités de gauche comme Claude Borel, qui aurait bien agi. Il a beaucoup travaillé sur cette question. Au Grand Conseil, il a beaucoup œuvré en faveur de l'intégration des étrangers. La politique d'intégration c'est aussi une question de sensibilité.

Q Avoir une personne de droite à la présidence de cette commission a pu favoriser cette cohésion et permettre cette proactivité et ces avancées en matière d'intégration ?

Francis Matthey : Sans doute et c'est tant mieux.

Q Nous allons bientôt avoir une votation sur la reconnaissance des communautés religieuses. Le débat est très sensible.

Francis Matthey : Effectivement. Pour l'UDC, les choses sont claires mais je suis étonné de la position de la droite. Je pensais qu'elle se rallierait aux propositions du Conseil d'Etat, vu la majorité au Grand Conseil.

Avoir une votation par communauté, à mon avis, serait malheureux au niveau de la cohésion. Je pense d'abord à la communauté musulmane. S'il devait y avoir un vote pour chaque communauté, il pourrait y avoir des divisions très profondes.

Je suis étonné. Mais je dirais que ce ne sont plus les radicaux que j'ai connus. J'ai fait allusion à Jean Cavadini. Mais il y avait d'autres fortes personnalités au sein du Parti radical, comme Maurice Favre, qui était avocat notaire, qui avait du poids au sein de son parti et participait fortement à son orientation. C'était une autre époque. Il ne me semble pas que l'on ressente aujourd'hui cette même force parmi les personnalités. Peut-être est-ce le même constat que d'autres peuvent estimer pour notre parti !

Q Vu de l'étranger, le sens de la politique d'intégration du canton de Neuchâtel, le fait que le canton soit classé no. 1 des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe étonne car la Suisse se réduit souvent à certaines votations, la plus emblématique étant peut-être celle sur l'interdiction des minarets, désormais inscrite dans la Constitution. Comment percevez-vous l'avenir de la politique d'intégration ?

Francis Matthey : Tout d'abord, je dois dire ma fierté en voyant le chemin parcouru. Vous le dites, l'intégration c'est un processus, un cheminement avec ses réussites mais aussi peut-être ses échecs.

Il faut préciser ici le cadre sociétal qui a permis l'émergence et le sens donné à l'intégration dans notre canton. L'économie neuchâteloise a toujours été une économie industrielle et exportatrice exigeant l'ouverture. L'industrie horlogère, la microtechnique sous-tendent elles aussi cette ouverture au monde.

Les chefs d'entreprise, les cadres sont toutes des personnes qui ont voyagé dans le monde et qui ont joué un rôle essentiel. Je pense à la communauté juive, par exemple, qui a joué un rôle important dans ce canton. Ses membres ont toujours été ouverts et ont toujours appuyé ce que nous avons entrepris.

Donc en raison à la fois de la composition sociale de notre canton, le type d'industrie que nous avons, tout cela a contribué à porter le canton vers l'ouverture. Avec des personnalités à droite et à gauche qui ont joué un rôle très grand pour convaincre le milieu ouvrier et les personnes les plus modestes de la nécessité de soutenir cette politique d'ouverture. Je pense donc que c'est ce mixte qui fait la force de notre canton et qui a permis et permet ce dynamisme et cette ouverture. Dans d'autres cantons, plus ruraux, je pense que c'était plus difficile.

Aujourd'hui, après trente ans, que devrait être le rôle du COSM ?

Francis Matthey : Aujourd'hui, son rôle est essentiel. Vous jouez un rôle de rapprochement important. Il y a eu des personnalités fortes à la tête des différents services comme le COSM et l'OPFE qui ont œuvré pour l'égalité dans notre canton, et là je pense notamment à Thomas Facchinetti et Nicole Baur. C'est important de le dire et je les remercie car il n'y a pas seulement le gouvernement qui joue un rôle, il y a aussi l'administration, les communes et les associations.

Pour mettre en œuvre la politique d'intégration, il a fallu convaincre, même si la société était ouverte et il a fallu ces personnalités pour réaliser cette politique. On est un petit canton, on a une petite administration. Les personnalités peuvent jouer un plus grand rôle que dans un grand canton. On peut dès lors remercier toutes celles et tous ceux qui ont entrepris la tâche qui est la vôtre.

Vous avez été conseiller communal et conseiller d'Etat puis vous avez été à l'échelon fédéral. Qu'avez-vous pu apporter dans votre fonction à la présidence de la CFM, en termes de sensibilité et d'idées ?

Francis Matthey : La CFM a publié un document « L'ère Matthey », une sorte de bilan. Il serait peut-être plus judicieux de vous y référer car je ne souhaite pas porter un jugement personnel sur mon action. J'avais sans doute une certaine sensibilité au départ qui a joué un rôle important. C'est peut-être aussi une question de caractère. J'ai été passionné par cette présidence. J'ai beaucoup aimé et donné. J'ai eu un engagement très fort. J'ai aussi et surtout rencontré des gens formidables et engagés.

Entretien réalisé en mai 2021 par Zahra Banisadr, spécialiste en migration et Tom Kaeser, chargé de projet, au COSM.